



## Titre de séjour expiré depuis 1an

Par **KIRIKOU2**, le **21/05/2013** à **15:08**

Bonjour,

Titulaire d'un Master 2, et en France depuis Aout 2002, je n'ai pas pu renouveler mon titre de séjour qui est maintenant périmé depuis près d'1 an.

A la préfecture mon dossier est irrecevable car j'ai perdu mon droit au titre de séjour, m'ont-ils annoncé, et ils ont ajouté que la seule solution était de rentrer chez moi solliciter à nouveau un visa d'entrée.

Je comptais trouver un CDI/CDD et déposer un dossier de régularisation conformément à la circulaire VALLS, ce qui m'est impossible vu que je ne suis même plus reçu en Préfecture.

N'ai je plus droit à une ouverture de dossier en Préfecture? sinon que faire?

Merci pour votre aide.

Par **citoyenalpha**, le **24/05/2013** à **16:25**

Bonjour

les préfectures doivent recevoir les demandes des ressortissants étrangers. Toutefois il convient de bien motiver cette demande.

Dans votre cas vous devez faire une demande de titre de séjour du fait d'une résidence de 10ans sur le territoire français. Attention il vous faudra apporter un maximum de justificatifs.

pour vous assister dans la constitution de votre dossier et vos démarches vous pouvez  
contacter l'association la CIMADE

Restant à votre disposition